



Syndicat National Unitaire  
des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
Fédération Syndicale Unitaire

34, Espace Mendès France  
36000 CHATEAUROUX  
02.54.07.61.39  
mail : [snu36@snuipp.fr](mailto:snu36@snuipp.fr)  
site : <http://snu36@snuipp.fr>

A

Monsieur GACHET, Inspecteur d'Académie

DSDEN de l'Indre

110 rue Grande

36000 CHATEAUROUX

**Objet : Modification Code du travail relatif aux contrats aidés**

Châteauroux le 28 janvier 2016

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Je porte à votre connaissance les informations suivantes.

L'article L5134-25-1 a été modifié par la loi n°2015-994 du 17 août 2015 article 43. Cette modification du code du travail offre de nouvelles perspectives au titre d'un accompagnement dans l'emploi pour les salariés de plus de 50 ans.

Plusieurs salariés ont vu leur contrat non reconduit alors qu'il relevait des nouvelles dispositions de l'article précité. Cette situation est intolérable et est en contradiction non seulement avec le code du travail mais aussi avec les annonces gouvernementales.

A ce titre, notre organisation a écrit à Monsieur le Préfet de Région afin que cette situation cesse.

Je sollicite de votre part qu'un regard appuyé soit porté sur ces personnels et que des actions concrètes dans le respect du code du travail soient mises en œuvre.

Ceci afin d'accompagner et de résoudre des situations de détresse sociale dans un contexte économique départemental sinistré.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le SNUipp-FSU de l'Indre, le co secrétaire départemental,

Raphaël TRIPON

